



Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**



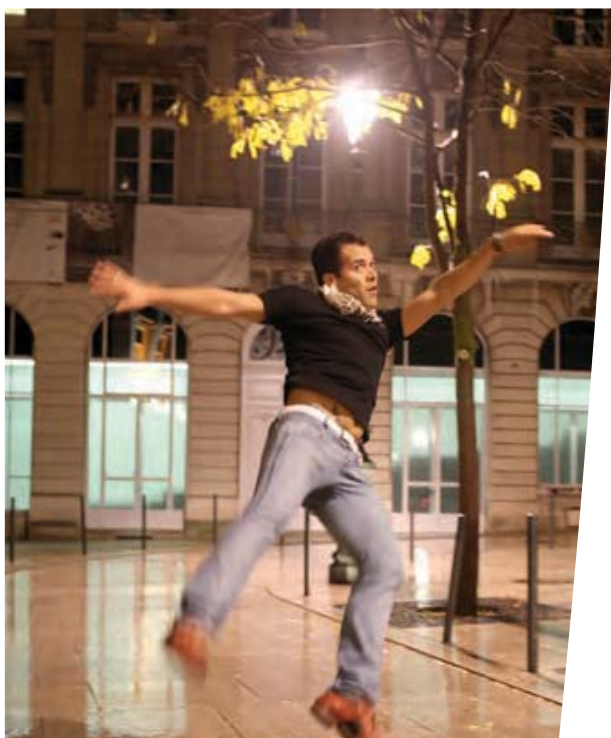
# Danse

LICENCE



## Objectifs de la formation

La mise en place de cette licence Danse en partenariat avec le Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique et de la Danse de Bordeaux Aquitaine, PESMD Bordeaux Aquitaine, permet aux étudiants intéressés par le domaine des études chorégraphiques de trouver à l'université les enseignements théoriques et les outils méthodologiques nécessaires à la construction d'un socle de connaissances fondamentales, à l'approfondissement de ce domaine artistique en complément d'une formation artistique et pédagogique de haut niveau au PESMD Bordeaux Aquitaine.



Ce cursus mutualisé licence danse et Diplôme d'État de professeur de danse aboutit à deux diplômes indépendants, répondant à des évaluations spécifiques et complémentaires. Il nécessite une double inscription : une à l'Université Bordeaux Montaigne, et une au PESMD Bordeaux Aquitaine. L'obtention de la licence danse, sans l'obtention du Diplôme d'État de professeur de danse, n'autorise pas l'enseignement de la danse, mais, dans tous les cas, elle permet la poursuite d'études en Master.

**Cette licence vise à donner à l'étudiant les compétences suivantes :**

**Associer** formation artistique professionnelle (Diplôme d'État de professeur en danse - DE) et formation universitaire, source d'emploi et de formation continue intellectuelle.

**Enrichir** le parcours de l'étudiant à travers des cours mutualisés, des travaux de recherches, des scènes croisées dispensés dans d'autres formations comme la musique et les arts du spectacle et audiovisuels.

**Développer** des poursuites d'études au delà du DE vers un master recherche ou professionnel, un doctorat, favorisant et enrichissant ainsi la recherche universitaire en danse.

## Poursuite d'études possible

- Master et doctorat dans les universités : Bordeaux Montaigne, Paris VIII, Blaise-Pascal (Clermont- Ferrand)- Anthropologie de la danse, et Nice-Sophia-Antipolis
- Universités européennes, canadiennes, américaines...

Les étudiants peuvent se réorienter en cours de cycle vers les « Études théâtrales » ou vers une autre mention, en fonction des compétences acquises par l'étudiant et de son projet de formation.

## Domaines professionnels accessibles après spécialisation

Les débouchés possibles appartiennent naturellement aux métiers de la danse et, plus largement, au secteur de la culture : services culturels, structures organisatrices de festival, Centres nationaux ou de développement chorégraphique (CCN, CDC...); ou dans le réseau associatif.



# Projet professionnel

Chaque étudiant est amené au cours des trois années de licence et dans le cadre d'une unité d'enseignement (UE) dédiée, à acquérir la méthodologie de construction d'un projet professionnel, projet d'études.

Dans ce sens, il entreprend des recherches sur les métiers, rencontre des professionnels, effectue des stages afin de valider ses choix.

**Pour accompagner l'étudiant dans ce parcours, et en collaboration avec les équipes enseignantes, le POSIP (pôle orientation stages insertion professionnelle) propose :**

- **l'aide d'un chargé d'orientation** pour la construction de son projet et la préparation à son insertion professionnelle,
- **un centre de ressources** sur les formations et les métiers,
- **le bureau des stages** (possibilité de faire des périodes de stage dès la L1).

Bâtiment accueil

[posip@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:posip@u-bordeaux-montaigne.fr)

05 57 12 45 00

[stages@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:stages@u-bordeaux-montaigne.fr)

05 57 12 44 30

## Trois années de formation

### Organisation de la formation

---

Chaque année est découpée en deux semestres, composés de plusieurs unités d'enseignement (UE) chacun.

Niveau de diplôme : licence (Bac +3, 180 crédits européens)

Durée : 6 semestres

#### Licence 1<sup>re</sup> année

La première année est composée de 7 et 6 UE par semestre. Elle se compose d'UE mutualisés avec le département Arts, théâtre, cinéma et comprend des enseignements fondamentaux spécifiques danse pour 3 UE.

#### Licence 2<sup>e</sup> année

La deuxième année permet de construire à partir du socle fondamental de la L1, des savoirs théoriques et pratiques pluridisciplinaires reliés à l'art de la danse et développe la pratique artistique de la scène dans des écritures croisées danse, musique, théâtre et arts plastiques.



## Licence 3<sup>e</sup> année

La troisième année approfondit les savoirs théoriques et pratiques des L1 et L2 et intègre une UE de pédagogie et de transmission de la danse. Elle s'accomplit dans la réalisation d'un projet spectaculaire et l'écriture d'un mémoire permettant d'évaluer les compétences et connaissances acquises dans la maîtrise de l'art chorégraphique autant que dans sa transmission.



**Les licences 2 et 3** correspondent aux première et deuxième années de la formation au Diplôme d'État de professeur de danse contemporaine, danse jazz et danse classique, élargies à des disciplines universitaires s'effectuant soit en cours mutualisés avec les licences Musique et Théâtre de l'Université Bordeaux Montaigne, soit intégrées au cursus du PESMD Bordeaux Aquitaine.

# Conditions d'accès



► **En licence 1** admission sur dossier et audition : chaque candidat titulaire d'un baccalauréat (BAC L Danse, BAC Technique de la Musique et de la Danse, autres BAC, DAEU "A", de l'ESEU "A" ou d'un titre admis en dispense) doit constituer un dossier (entre le 20 janvier et le 20 mars) et se présenter à une audition en mai, permettant de vérifier son niveau technique. Ce dernier doit permettre à l'étudiant de licence 1 de valider dans l'année universitaire l'Examen d'Aptitude Technique (EAT) en lien avec le PESMD Bordeaux Aquitaine, s'il ne l'a déjà acquis.

► **En licence 2 (L2 / cursus Diplôme d'État professeur de danse 1<sup>re</sup> année) :**

- Admission de plein droit : Licence 1 danse + Examen d'Aptitude Technique (EAT) ou son équivalence.

- Admission sur dossier : pour des étudiants titulaires d'une autre licence ou d'un titre admis en dispense et de l'Examen d'Aptitude Technique (EAT) ou son équivalence.

► **En licence 3 (L3 / cursus Diplôme d'État professeur de danse 2<sup>e</sup> année) :**

- Admission sur dossier : pour des étudiants titulaires d'une autre licence 2 ou d'un titre admis en dispense et de l'Examen d'Aptitude Technique (EAT) ou son équivalence.

Présentation détaillée de la licence et informations pratiques sur  
[www.u-bordeaux-montaigne.fr](http://www.u-bordeaux-montaigne.fr)

## Contacts

**UFR Humanités**  
Département Arts

Université Bordeaux Montaigne – Domaine universitaire F-33607 PESSAC Cedex

### Responsables pédagogiques

Professeure de musicologie à l'Université Bordeaux Montaigne  
marie-bernadette.dufourcet@u-bordeaux-montaigne.fr  
Directrice département danse du PESMD Bordeaux Aquitaine  
Josiane Rivoire : jivoire@pesmd-bordeaux-aquitaine.com

### Contacts administratifs

*titulaire d'un diplôme français :*  
licence-humanites-arts@u-bordeaux-montaigne.fr  
*titulaire d'un diplôme étranger :*  
admissions.licences@u-bordeaux-montaigne.fr